

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

**PROCÈS-VERBAL**

**Séance régulière du conseil municipal**

**Tenue le 05 juillet 2021**

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 05 juillet 2021 à 19:00 à la salle communautaire à laquelle étaient présents le maire M. Michel Villeneuve et les conseillers suivants :

Mme Lucie Guimond  
M. Gilles Dufour  
M. Marc-Henri Perron  
M. Rodrigue Bélanger

Absents : M. Bruno Bussières  
M. Hugues Gaudreault

---

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière.

**RÉSOLUTION 2021-07-064**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

**RÉSOLUTION 2021-07-065**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 JUIN 2021**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 04 juin 2021, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

**RÉSOLUTION 2021-07-066**

**COMPTES PAYÉS DE JUIN 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés du mois de juin 2021, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 115 351.17\$;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de juin 2021, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 115 351.17\$.

**COMPTES PAYÉS DE JUIN 2021**

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant</b>
Total des fournisseurs	108 230.73 \$

### SALAIRES PAYÉS DE JUIN 2021

<b>Salaires</b>	<b>Montant</b>
Total des salaires	7 120.44 \$

### RÉSOLUTION 2021-07-067

#### RECHARGEMENT DANS LE RANG 2

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une subvention au montant de 25 916\$ de la députée de Roberval, Nancy Guillemette dans le Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal veulent faire du rechargement dans le rang 2, tel que demandé dans le formulaire de demande d'aide financière;

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité demandent des soumissions à Déboisement R.R. et à Dufour & Frères.

### RÉSOLUTION 2021-07-068

#### CREUSAGE DE FOSSÉS- RANG 5

**CONSIDÉRANT QUE** nous voulons faire cet été le creusage de fossés sur 1.5 km de chaque côté sur une partie du chemin du rang 5, totalisant 3 km;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité ont demandé des soumissions à Excavation G.R et à Dufour & Frères.

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité donnent le contrat à Excavation G.R.

### RÉSOLUTION 2021-07-069

#### CALACS ENTRE ELLES

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont reçu une demande d'aide financière provenant du CALACS Entre Elles;

**ATTENDU QUE** les fonds recueillis permettront d'acquérir des outils d'intervention afin de travailler la colère avec les femmes et adolescentes qui subissent des agressions sexuelles;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 200.00\$.

### RÉSOLUTION 2021-07-070

#### OMNIUM JOAN-PELCHAT 2021 – MAISON COLOMBE VEILLEUX

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 200.00\$ en commandite, pour la fondation de la Maison Colombe-Veilleux.

#### RÉSOLUTION 2021-07-071

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 21-463 INTITULÉ <RELATIF À L'ORGANISATION DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE> PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

**ATTENDU QUE** la MRC de Maria-Chapdelaine a procédé à une analyse des services de transport collectif et adapté existants sur son territoire et des besoins en mobilité collective;

**ATTENDU QUE**, par la résolution no 224-07-17 en juillet 2017, le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a adopté le règlement no 17-418 titré <Relatif à l'acquisition de compétence et à l'organisation des services de transport collectif et adapté de la MRC de Maria-Chapdelaine>;

**ATTENDU QUE**, depuis ce moment, il a été de la volonté des élus d'élargir le service de transport collectif à toutes les municipalités locales du territoire de la MRC, tout comme celles-ci étaient déjà desservies en matière de transport adapté;

**ATTENDU QUE** les services professionnels de la firme <Vecteur 5>, spécialisée en matière de transport des personnes, a été embauchée afin de soutenir l'équipe technique de la MRC visant à mettre en œuvre la volonté exprimée par la population en général depuis plusieurs années au terme de plusieurs consultations publiques (plan d'action locaux, politique <Municipalité amie des aînés>, etc.);

**ATTENDU QUE** les élus de la municipalité ont été informés de l'état d'avancement des travaux réalisés par l'équipe technique de la MRC ou par l'entremise de l'un ou l'autre des membres du conseil d'administration de <Transport collectif et adapté de Maria-Chapdelaine Inc.>, lequel fait affaire sous la raison sociale <Maria Express>;

**ATTENDU QUE** la municipalité est desservie depuis plusieurs années par le service de transport adapté de la MRC, laquelle facture annuellement la municipalité sous forme de quotes-parts;

**ATTENDU QUE** la municipalité est d'accord avec les démarches réalisées par la MRC au cours des derniers mois visant une bonification du transport des personnes non-admissibles au transport adapté;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le présent conseil confirme qu'il a participé d'une manière ou d'une autre à la démarche collective visant à élargir le mandat de transport adapté à celui du transport des autres personnes (aussi appelé <transport collectif>) par l'entremise du règlement no 21-463 de la MRC de Maria-Chapdelaine; et,

**QUE** copie de la présente soit adressée à M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine et à M. Mario Fortin, président de Maria Express.

#### RÉSOLUTION 2021-07-072

#### LE CHEMIN PÈLERIN MONASTERIORUM

**ATTENDU QUE** ce nouveau sentier de pèlerinage permettra entre autres aux marcheurs de se rendre sur les lieux historiques des trois monastères des Pères trappistes, communauté religieuse qui est bien établie dans la région depuis 1892;

**ATTENDU QUE** le Chemin pèlerin Monasteriorum est un sentier pédestre de 28 kilomètres situé au nord du lac Saint-Jean, entre Dolbeau-Mistassini et Saint-Eugène-d'Argentenay;

**ATTENDU QUE** le départ suggéré se fait à partir de la Maison du Parc régional située à la Pointe-des-Pères, entre les rivières Mistassini et Mistassibi, à Dolbeau-Mistassini;

**ATTENDU QUE** de là, une première boucle est offerte pour visiter le site historique du village des Pères (1892-1911). En s'y attardant un peu, un oeil observateur apercevra d'anciennes fondations;

**ATTENDU QU'**en plus, deux circuits d'interprétation historique sont disponibles sur BaladoDécouverte avec photos d'archives et narration, permettant de revivre l'épopée des premiers colons et des Pères Trappistes qui tentent de s'organiser tant bien que mal à la fin du XIXe siècle;

**ATTENDU QU'**il faut par la suite marcher sur le bord du 4e rang pendant 6 km pour se rendre à Saint-Eugène-d'Argentenay;

**ATTENDU QUE** l'église de St-Eugène-d'Argentenay sera ouverte au public et pourra prochainement accueillir pour la nuit les pèlerins dans son sous-sol;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité appuient les membres de l'Association de développement afin qu'ils puissent chapeauter ce projet en collaboration avec la Fabrique de St-Eugène-d'Argentenay;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité appuient les membres de l'ADS afin de leur permettre d'offrir une offre d'hébergement touristique dans l'église de St-Eugène-d'Argentenay.

#### RÉSOLUTION 2021-07-073

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la présente séance soit levée à 19h20.

  
Michel Villeneuve  
Maire

  
Karine Ouellet  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

#### PROPOSÉ PAR

#### N° DE RÉSOLUTION

M. Gilles Dufour	2021-07-064
Mme Lucie Guimond	2021-07-065
M. Marc-Henri Perron	2021-07-066
M. Rodrigue Bélanger	2021-07-067
M. Marc-Henri Perron	2021-07-068
Mme Lucie Guimond	2021-07-069
M. Marc-Henri Perron	2021-07-070
M. Rodrigue Bélanger	2021-07-071
M. Gilles Dufour	2021-07-072
M. Marc-Henri Perron	2021-07-073